



Emplacement de parking

Par **AMAA**, le **09/04/2019** à **16:22**

Madame, Monsieur,

Je suis locataire d'un appartement auquel est attribué un emplacement de parking, inclus dans le loyer.

La répartition entre le loyer de l'appartement et celui du parking ne figure pas sur le bail.

Ma question ne porte pas sur ces éléments.

Le problème est à propos du numéro de l'emplacement et du combitième sous sol où il se trouve.

Sur le bail est écrit : Numéro 103, Lot 503, 2ème sous sol.

Depuis 1 an, le syndic de mon appartement ainsi que le gardien de l'immeuble du parking, m'en ont indiqué 3 différents. Aucun des 3 n'était le mien.

Pour le dernier, je l'ai constaté à mes dépends le 20/12/2018 car un autre véhicule occupait la place.

J'ai laissé un mot sur le pare brise du dit véhicule et suis allée en informer le gardien qui n'en fût pas surpris, c'est un problème récurrent même entre propriétaires, car les indications d'accès aux emplacements de parking induisent tout le monde en erreur.

De ce fait j'ai dû stationner dans la rue jusqu'à ce que le vrai propriétaire du parking me téléphone, début Janvier 2019 et me montre son acte de propriété attestant de sa légitimité à en jouir.

J'ai donc déboursé presque 500 euros d'horodateur pour cette periode auxquels s'ajoute le prix du loyer du parking inclus dans mon loyer d'appartement. Je considère que ces sommes doivent m'être remboursées par le propriétaire qui n'a pas fournit les renseignements nécessaires pour localiser le bon emplacement depuis 1 an.

Après 3 mois de tentatives de discussions avec mon syndic, celui-ci refuse de répondre à la seule question sur laquelle repose le problème, à savoir : où est mon réel emplacement et

venir constater sur place et avec moi la véracité de mes propos.

Je vous remercie de bien vouloir me répondre et reste à votre disposition.

Par **youris**, le **09/04/2019** à **18:42**

bonjour,

votre bailleur vous doit un emplacement de parking, ce n'est pas à vous de discuter de ce litige avec le syndic de copropriété qui n'a aucun lien juridique avec vous.

il appartient à votre bailleur de régler ce problème avec le syndic et ensuite votre bailleur vous indiquera le bon emplacement de parking.

vous pouvez indiquer à votre bailleur que comme vous ne pouvez avoir la jouissance de ce parking comme prévu au bail, vous exigez une réduction du loyer.

salutations

Par **AMAA**, le **09/04/2019** à **21:11**

Bonsoir,

Je vous remercie de votre retour.

Le propriétaire ne veut passer que par le syndic qui gère cet appartement.

Excepté son nom, je n'ai ni ses coordonnées ni moyen de le contacter directement.

Mon unique interlocuteur est ce syndic.

Bien cordialement.